

Copie.

P.17 E/c.

La Légation de Suisse a l'honneur de s'adresser au Ministère des Affaires Etrangères dans les circonstances suivantes :

De nombreux citoyens suisses ainsi que des personnes morales suisses ont subi des dommages et des pertes très considérables ensuite de la révolution soviétique de 1917-1918, du fait, notamment, des mesures de nationalisation prises par les autorités soviétiques. Le montant total des préjudices éprouvés s'élève à environ mille cinq cent millions de francs suisses. La documentation justificative concernant ces pertes est déposée auprès du Département Politique Fédéral à Berne où elle peut être consultée par la Légation de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes en Suisse.

Les Autorités suisses ont chargé la Légation de Suisse à Moscou de soulever la question de ces dommages auprès du Gouvernement Soviétique, convaincues que celui-ci ne se refusera pas à prendre en considération la revendication légitime de la Suisse en vue de faire indemniser les intéressés suisses lésés.

En remerciant dès à présent le Gouvernement Soviétique de l'attention qu'il voudra bien prêter à ce problème, la Légation saisit cette occasion pour renouveler au Ministère l'assurance de sa haute considération.

Moscou, le 15 avril 1947.

Au Ministère des Affaires Etrangères,
M o s c o u .